

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Aka-Lube, Blue

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Aka-Lube, Blue

N° de produit

49601015 (3500-3520)

Identifiant unique de formulation (UFI)

WQ7R-M9Q3-DHKH-2PC7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant for metallographic polishing

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Akasel A/S

Svogerslev Hovedgade 48

4000 Roskilde

Denmark

+45 57 84 05 01

www.akasel.com

Courriel

safety@akasel.com

Révision

23/09/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2; H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs très inflammables. (H225)
 Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)
 Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

éthylène-glycol

Autre étiquetage

UFI : WQ7R-M9Q3-DHKH-2PC7

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
éthanol alcool éthylique	N° CAS : 64-17-5 N° CE: 200-578-6 REACH: N° index : 603-002-00-5	60-80%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 50,00 %)	
éthylène-glycol	N° CAS : 107-21-1 N° CE: 203-473-3 REACH: N° index : 603-027-00-1	10-15%	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373	[1]
propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol	N° CAS : 67-63-0 N° CE: 200-661-7 REACH: N° index : 603-117-00-0	5-10%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être: la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol alcool éthylique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1900

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 5000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 9500

éthylène-glycol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 52

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 40

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 104

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 980

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

Aucune information disponible.

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
S/SL	P2	Blanc	EN149



Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.	-	-



Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	-	-	EN374-2



Protection des yeux

Situation de travail	Type	Normes
At risk of splashing in the eyes	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Bleu

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Odeur d'alcool

pH

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

0,82

Viscosité cinématique

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

78

Pression de vapeur

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

12

Inflammabilité (°C)

Le matériau est combustible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

2 - 15

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	éthanol alcool éthylique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	10470 mg/L

Produit/composant	éthanol alcool éthylique
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	>17100 mg/L

Produit/composant	éthanol alcool éthylique
Espèce :	Cochon d'Inde
Voie d'exposition :	Intrapéritonéale
Test :	DL50
Valeur :	528 mg/kg

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Intraveineuse
Test :	DL50
Valeur :	3260 mg/kg

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Cochon d'Inde
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	5500 mg/kg

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Cochon d'Inde

Voie d'exposition : Intrapéritonéale
 Test : DL50
 Valeur : 5614 mg/kg

Produit/composant : propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : 5840 mg/kg

Produit/composant : propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Espèce : Lapin
 Voie d'exposition : Cutanée
 Test : DL50
 Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant : propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Inhalation
 Test : CL50 (4 heures)
 Valeur : 66.1 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être: la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

éthanol alcool éthylique : La substance a été classée dans le groupe 1 par le CIRC.

propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol : La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant éthanol alcool éthylique
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : 9268-14221 mg/L

Produit/composant éthanol alcool éthylique
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 1100 mg/L

Produit/composant éthanol alcool éthylique
 Espèce : Poisson
 Durée : 48 heures
 Test : CL50
 Valeur : 8150 mg/L

Produit/composant éthanol alcool éthylique
 Espèce : Algues
 Durée : 7 jours
 Test : EC0
 Valeur : 5000 mg/L

Produit/composant éthanol alcool éthylique
 Espèce : Crustacés
 Durée : 16 h
 Test : EC0
 Valeur : 6500 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : 13140 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 18500 mg/L

Produit/composant propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Espèce : Daphnie
 Durée : 24 heures
 Test : CE50
 Valeur : 9714 mg/L

Produit/composant propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 8970-9280 mg/L

Produit/composant propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Espèce : Algues
 Durée : 7 jours
 Test : CSEO
 Valeur : 1800 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant éthanol alcool éthylique

Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant : éthylène-glycol
 Valeur : 90-100
 Conclusion : Biodégradabilité facile
 Test : OCDE 301 A

Produit/composant : propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Valeur : 95
 Conclusion : Biodégradabilité facile
 Test : OCDE 301 E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : éthanol alcool éthylique
 LogKow : -0,3100
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : éthylène-glycol
 LogKow : -1,3600
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 3 - Inflammable

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
ADR	1987	ALCOOLS, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1	II	Non	Quantités limitées: 1 L Code de restriction en

	14.1 14.2 ONU Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
IMDG	1987 ALCOHOLS, N.O.S. (vapour pressure at 50 °C not more than 110 kPa)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1	II	Non	tunnels: 2 (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	1987 ALCOHOLS, N.O.S. (vapour pressure at 50 °C more than 110 kPa)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1	II	Non	Quantités limitées: 1 L EmS: F-E S-D Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2) : 5.000 tonnes / (Colonne 3) : 50.000 tonnes

REACH, Annexe XVII

éthanol alcool éthylique est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Autre

Sans objet.

Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Homologué par

safety@akasel.com

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr